

# 1. Préambule

Les présentes conditions générales de vente du site [www.nuitanormale.com](http://www.nuitanormale.com) ( ci-après : « CGV ») ont vocation à administrer la vente de billets pour le Gala de l'ENS Cachan organisé par l'association Le GEEC.

## 2. Objet

Le GEEC organise le Gala de l'ENS Cachan (ci-après le « Gala») et a mis en place un site internet permettant de vendre des billets (ci-après dénommés les « Billets »). Le nom de domaine du site internet est : « [www.nuitanormale.com](http://www.nuitanormale.com) » (ci-après le « Site »).

## 3. Acceptation des CGV

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes CGV lors du paiement de sa commande.

Le GEEC se réserve le droit de modifier à tout moment et unilatéralement les CGV. Dès lors les modifications seront mentionnées au sein du Site. L'utilisation et l'accès au site après ses modifications entraînent l'acceptation des CGV modifiées.

## 4. Commande des Billets

### A. Prix des billets et règlement

Les prix des Billets sont fixés par Le GEEC et sont indiqué en Euros (€) et toutes taxes comprises (TTC).

Toutes les commandes sont payables uniquement en Euros (€).

Un Billet ne peut être revendu à un prix supérieur à celui imprimé en valeur faciale.

### B. Modalités de paiement

Les Billets sont payés par l'Acheteur dès qu'il effectue la commande via un service de paiement en ligne sécurisé mis en place par Le GEEC, à savoir : système sécurisé de paiement en ligne CM-CIC payement du crédit mutuel.

Les cartes bancaires acceptées sont : Carte Bleue, Visa, Mastercard

### C. Sécurisation des paiements

L'achat des Billets s'effectue en ligne, via un système de paiement sécurisé par carte bancaire. La sécurité de l'outil et du système de paiement en ligne est entièrement assurée par notre tiers de confiance, « Crédit Mutuel ». Le protocole SSL mis en place crypte systématiquement toutes les données et contrôle la validité du droit d'accès lors du paiement par carte bancaire. Le GEEC ne dispose à aucun moment de votre numéro de carte bancaire sur ses serveurs informatiques.

### D. Validation de la commande

La commande de l'Acheteur est considérée comme ferme et définitive après validation du paiement effectué par système sécurisé. Les données enregistrées par Le GEEC font foi et constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées.

### E. Délais de rétractation, annulation, remboursement.

Conformément à l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation, les Billets ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est ferme et définitive.

En cas d'annulation ou de report du Gala, aucun frais ne sera remboursé ou dédommagé, seul le prix du Billet peut faire l'objet d'un remboursement sur demande de l'Acheteur. Dans l'éventualité d'un report ou d'une modification substantielle du Gala, le remboursement éventuel du Billet sera soumis à la décision préalable du GEEC.

En cas d'annulation du Gala décidée par Le GEEC, l'Acheteur pourra solliciter le remboursement en envoyant un message électronique à l'adresse : [service-client@nuitanormale.com](mailto:service-client@nuitanormale.com)

## 5. Données personnelles

Les données personnelles communiquées ne le sont qu'afin de permettre la réalisation de la transaction. Elles permettent par ailleurs de transmettre le ou les Billets au à l'Acheteur et éventuellement de le contacter, dans la mesure du possible, en cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu du Gala pour lequel il a réservé des Billets.

Lors de son inscription au Site, l'Utilisateur ou l'Acheteur devra enregistrer des données personnelles (ci-après les « Données ») le concernant. Ces Données doivent être exactes et vraies pour permettre le bon fonctionnement de l'ensemble des services proposés par Le GEEC. De même ces Données peuvent être conservées et enregistrées par Le GEEC. Si un Utilisateur ou un Acheteur usurpe l'identité d'un individu quelconque, Le GEEC ne peut voir sa propre responsabilité engagée au titre de

ladite usurpation. Le GEEC n'est pas tenu de vérifier l'exactitude des Données fournies par les Utilisateurs ou Acheteurs.

Les données de connexion sont traitées dans le respect des obligations légales relatives à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le GEEC s'engage à ne transmettre aucune donnée personnelle d'un Utilisateur ou d'un Acheteur à un tiers.

Tout Utilisateur ou Acheteur dispose d'un droit d'accès, de modification ou de retrait relatif aux Données le concernant par e-mail : [service-client@nuitanormale.com](mailto:service-client@nuitanormale.com) ( art. 34 de la loi " Informatique et Liberté " du 6 Janvier 1978 ).

Ces données peuvent être utilisées en tant que preuves de toute activité informatique pratiquée sur le Site. L'archivage des données collectées par Le GEEC est effectué sur un support indéfectible. En cas de désaccord ou de contradiction entre les fichiers informatiques enregistrés par Le GEEC et des fichiers conservés au format papier ou électroniques pouvant appartenir à des Acheteur, seuls les fichiers conservés par Le GEEC font foi.

Le fichier contenant les données est enregistré auprès de la CNIL et dispose du n° d'enregistrement suivant :1815283 v 0(consultable sur le site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ).

## 6. Billet électronique

### A. L'émission des billets électroniques

Dès confirmation de l'achat, le ou les Billets électroniques sont directement envoyé à l'adresse mail renseigné par l'Acheteur. En acceptant les présentes Conditions générales de vente, l'Acheteur accepte les conditions d'utilisation du Billet.

### B. Condition d'utilisation du Billet

L'Acheteur doit se présenter, lors de son arrivée à l'Événement, en possession de son Billet électronique imprimé sur papier A4 blanc, initialement vierge recto/verso. L'impression des Billets doit être de bonne qualité, le papier ne doit pas être endommagé ou souillé, et ce de quelque nature que ce soit, afin de faciliter la lecture des Billets. Dans le cas contraire, Le GEEC peut, sous sa seule responsabilité, prendre la décision de refuser l'entrée au Gala.

Dans la mesure où Le GEEC n'a pas provoqué intentionnellement d'anomalies portant sur le contenu et/ou l'impression des Billets électroniques, Le GEEC décline toute responsabilité quant à la mise en forme et/ou la représentation desdits Billets électroniques.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un Billet électronique de quelque manière qu'il soit et/ou par quelque procédé que ce soit. La personne qui a reproduit le Billet et/ou l'utilisateur de la copie dudit Billet est passible de poursuites pénales.

### C. Contrôle des Billets

Le GEEC effectue le contrôle des Billets. Il est responsable dudit contrôle qui aura lieu à l'entrée du Gala. Le GEEC se réserve le droit de contrôler l'identité de l'Acheteur lors du contrôle du Billet. Pour ce faire, tout détenteur d'un Billet doit être en possession d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité.

Un Billet électronique ne peut être valable que pour une seule entrée au Gala. Il est strictement interdit de se présenter plusieurs fois à l'entrée du Gala avec un unique et même Billet, seule la première personne s'étant présentée avec le Billet et en possession de sa carte d'identité est autorisée à assister à l'Événement, cette personne étant présumée être le porteur légitime du Billet.

Le GEEC est en droit de refuser l'accès au Gala s'il s'aperçoit que plusieurs impressions, duplications ou reproductions d'un Billet ont été effectuées et qu'un accès au lieu de Gala a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction du Billet.

Le GEEC n'est pas non plus tenu de vérifier l'identité de la personne en possession du Billet imprimé puisque la copie d'un Billet ne peut être parfaitement identifiable. Si le droit d'entrée d'une personne en possession d'un Billet est refusé pour une quelconque de ces raisons, il n'existe aucun droit de remboursement par Le GEEC du prix payé pour l'achat du Billet.

## 8. Responsabilité.

Conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, article L 121-20-3 du code de la consommation, Le GEEC est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance. A ce titre, Le GEEC est responsable envers l'Acheteur de la bonne transmission du Billet et de la bonne exécution du paiement.

Le GEEC est en droit de déterminer seul des conditions particulières relatives à l'organisation et/ou au déroulement de l'Événement.

## **8. Propriété Intellectuelle**

Toute violation des droits ou des contenus d'un autre Utilisateur, d'un autre Acheteur ou d'une tierce personne, physique ou morale, par Utilisateur ou l'Acheteur sur le Site du GEEC ne saurait engager la responsabilité du GEEC. En ce sens, l'Utilisateur ou l'Acheteur s'engage à prendre seul en charge tout frais qui pourrait ressortir d'une quelconque violation des droits d'un tiers. Si par le biais de l'utilisation du Site Internet [www.nuitanormale.com](http://www.nuitanormale.com), les droits d'un tiers n'étaient pas respectés par l'Utilisateur ou l'Acheteur, celui-ci devrait immédiatement cesser toute utilisation frauduleuse sur demande expresse du GEEC.

## **9. Clause résolutoire**

La résolution de la commande est prononcée par courrier électronique par Le GEEC à l'Acheteur. Elle est acquise de plein droit et sans formalités au cas où l'Acheteur ne règle pas le montant de sa commande.

## **10. Loi applicable**

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par la loi française.

## **11. Règlement des litiges**

Toute réclamation doit être adressée au « service client » du GEEC : [service-client@nuitanormale.com](mailto:service-client@nuitanormale.com)  
Tous litiges relatifs à une commande ou aux présentes Conditions générales de vente sont soumis au Tribunal de Commerce de Paris.